



Critères de conformité : Activité anti-Xa

La technicienne, prenant en charge la phase pré-analytique du prélèvement, évalue la conformité du prélèvement et complète le dossier lors de la saisie de demande

| Critères de conformité | |
|---|--|
| Prélèvement | <p>4 heures après l'injection d'héparine (acceptable jusqu'à 6 heures)</p> <p><u>Pour les patients de la Vénerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les patients sont prélevés à l'arrivée du coursier à 12h45 (injection vers 8h45) - L'IDE précise au coursier qu'il s'agit d'un dossier comportant une prescription d'anti-Xa - Le coursier transmet le prélèvement à une technicienne dès son arrivée au laboratoire |
| Renseignements administratifs indispensables | <p>Heure de l'injection Nom de l'héparine utilisé Heure de prélèvement Nom du préleveur</p> |
| Acheminement au laboratoire | Rapide < 2 heures |
| Centrifugation / Décantation / Congélation* | <p>A réaliser dès l'arrivée du prélèvement au laboratoire.</p> <p>La conformité du prélèvement est enregistrée par la technicienne dans le dossier du patient</p> |
| Acheminement inter-sites | Congelé |

***Congélation obligatoire** sur tous les sites (Exception : pas de congélation à Cosne si et seulement si les contrôles AXA sont déjà passés sur l'automate).